



OTLE 06

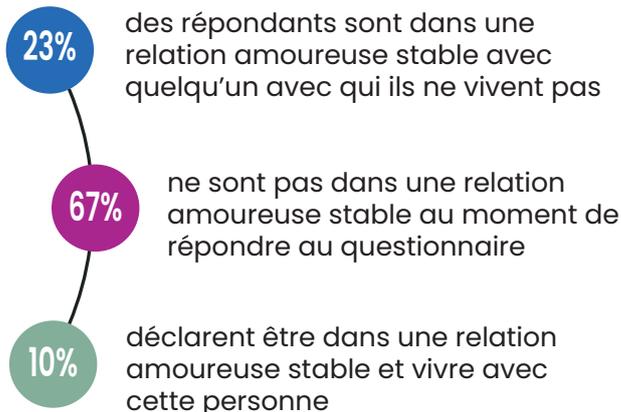
Observatoire Territorial
et partenarial du Logement
des Étudiants des Alpes-Maritimes

Les sources de revenus des étudiants des Alpes-Maritimes et leurs dépenses, en particulier celles liées au logement

De quel budget mensuel disposent les étudiants dans les Alpes-Maritimes pour vivre pendant la période de leurs études ? Quelles sont leurs sources de revenus ? A quelles dépenses doivent-ils faire face principalement ?

Pour répondre à ces questions, cette quatrième publication s'appuie sur les résultats de l'enquête par questionnaire réalisée auprès des étudiants décohabitants du département au cours du second semestre 2022. Ainsi, elle vient compléter la précédente étude sur les conditions de logement, et les besoins et les attentes en matière de logement des étudiants maralpins, parue en avril 2023.

LES ÉTUDIANTS ET LEUR FAMILLE

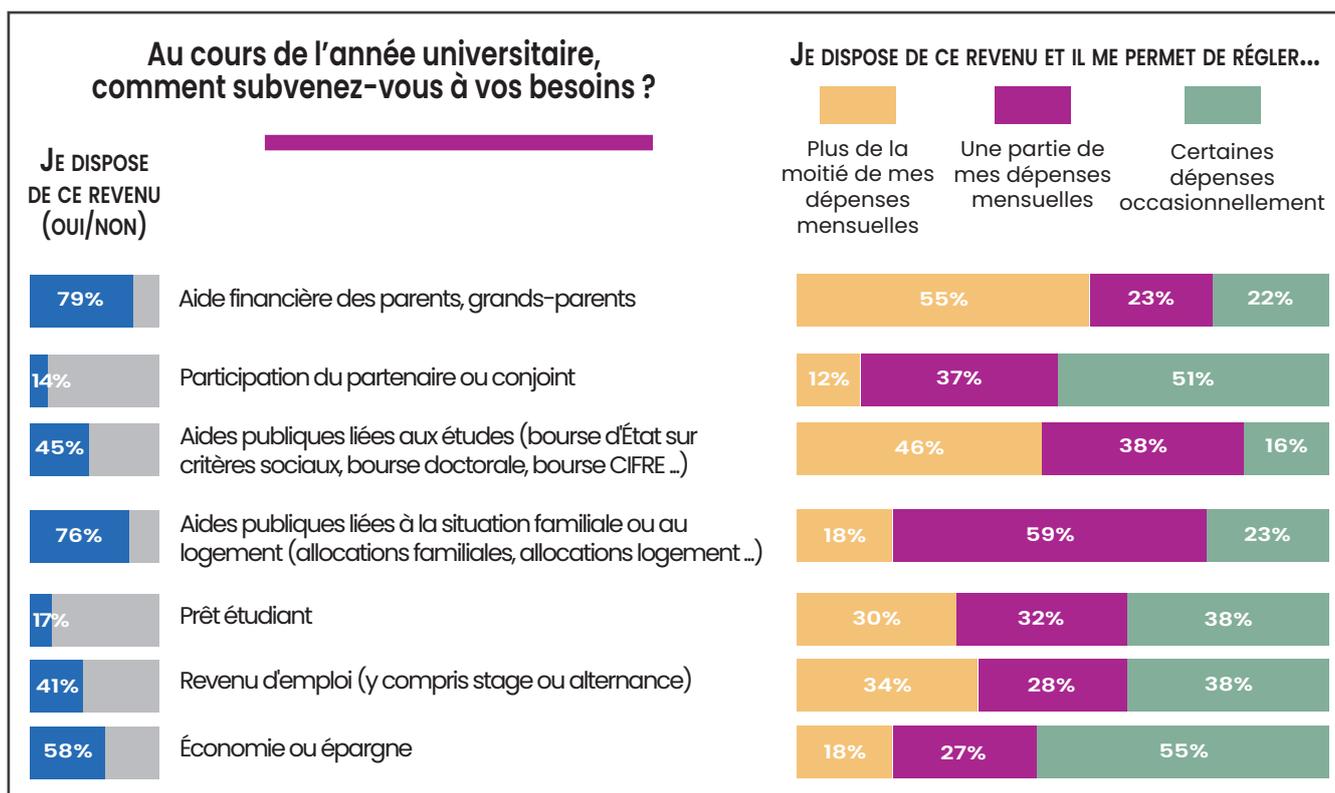


des répondants déclarent avoir au moins un enfant à charge



Les données présentées dans ces pages concernent uniquement des étudiants décohabitants (c'est-à-dire des étudiants qui n'habitent plus chez leurs parents au moins pendant la semaine habituelle de cours).

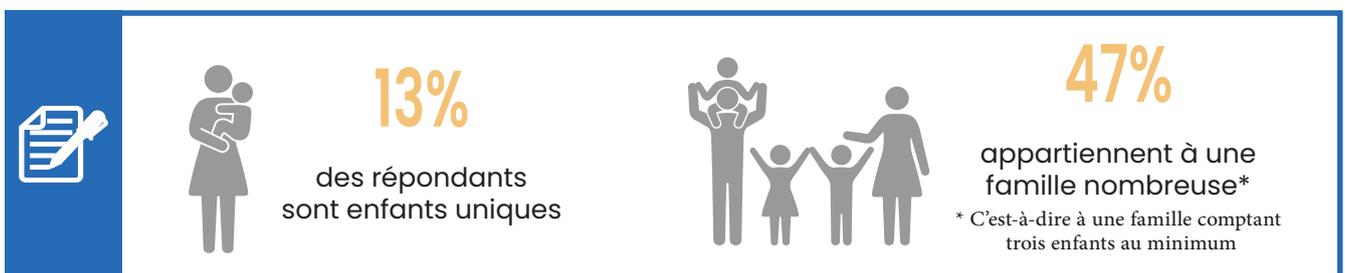
QUELLES SONT LES SOURCES DE REVENUS DES ÉTUDIANTS AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE ?



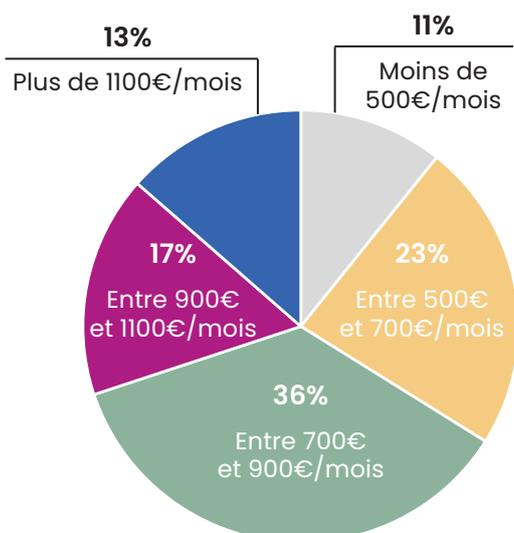
Revenu mensuel net des parents déclaré par l'étudiant (par tranches de revenus)

	MÈRES	PÈRES
Moins de 750€/mois	29%	16%
De 751 à 1500€/mois	32%	26%
De 1501 à 3000€/mois	32%	38%
De 3001 à 4500€/mois	6%	13%
Plus de 4500€/mois	1%	7%

	PARENTS
Moins de 1200€/mois	14%
De 1201 à 2400€/mois	24%
De 2401 à 4500€/mois	39%
Plus de 4500€/mois	23%



Montant total des ressources mensuelles de l'étudiant (aides publiques comprises)



56%

des répondants déclarent rencontrer des difficultés financières pour subvenir à leurs besoins

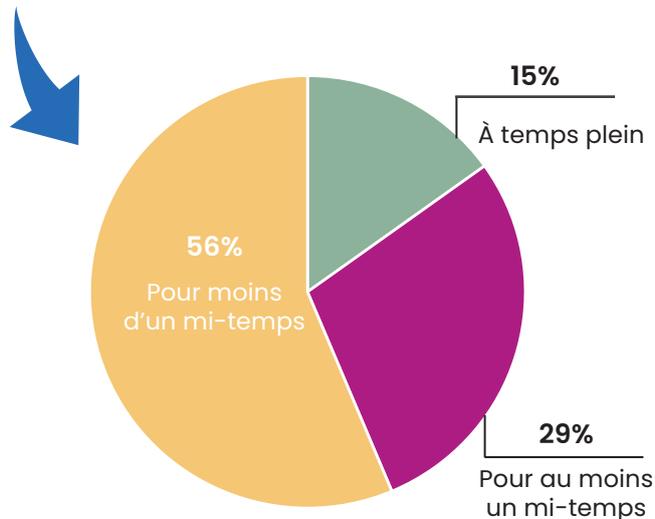
COMMENT FAITES-VOUS FACE À VOS DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ? (plusieurs réponses possibles)

- Grâce à une aide exceptionnelle de mes parents, de ma famille ou de mes amis (**73%**).
- En rencontrant un travailleur social et/ou en contactant un organisme d'aide sociale (**13%**).
- Par un prêt bancaire (**12%**).
- En limitant les dépenses au logement et à la nourriture (**6%**).
- "Je ne sais pas quoi faire" (**3%**).
- En travaillant plus ou en trouvant un autre emploi (**3%**).
- En utilisant mes économies (**2%**).

Pour **52%** des répondants, le montant de leurs ressources mensuelles (aides publiques comprises) est approximativement le même toute l'année, hors circonstances exceptionnelles.

Ce pourcentage passe à **87%** si on considère uniquement ce montant pendant la période de cours (hors vacances).

34% des étudiants exercent une ou plusieurs activités rémunérées pendant l'année universitaire



44% exercent cette ou ces activités rémunérées durant toute l'année universitaire

66% des répondants ne travaillent pas pendant l'année universitaire mais...

- 8% d'entre eux travaillent pendant les vacances scolaires.
- 52% souhaiteraient travailler mais n'ont pas trouvé d'emploi adapté à leurs études (en raison des horaires, de la durée de travail, etc.) ou n'ont pas assez de temps en dehors de leur temps d'études pour le faire.
- 4% ne peuvent pas travailler pour des raisons de santé, des problèmes de garde d'enfants, car ils ne maîtrisent pas assez la langue française ou que leur statut d'étudiant étranger ne leur permet pas.
- Seuls 4% ont suffisamment de ressources pour vivre et 32% préfèrent se consacrer à leurs études (tout en limitant leurs dépenses si nécessaire).

LES AIDES PUBLIQUES À DESTINATION DES ÉTUDIANTS



12 163

étudiants boursiers inscrits dans un établissement des Alpes-Maritimes



Les bénéficiaires d'une bourse d'Etat sur critères sociaux représentent au total **24%** des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur du département (cf. leur répartition par échelon dans le tableau ci-contre) et environ **60%** des étudiants décohabitants.

MONTANT MENSUEL DES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX		% D'ÉTUDIANTS MARALPINS
Echelon 0 bis	145,4 €	29%
Echelon 1	216,3 €	14%
Echelon 2	307,1 €	7%
Echelon 3	382,8 €	8%
Echelon 4	458,7 €	7%
Echelon 5	521,2 €	14%
Echelon 6	550,6 €	13%
Echelon 7	633,5 €	7%



14 866

étudiants maralpins bénéficiant d'une aide au logement



Les étudiants bénéficiant d'une aide au logement de la CAF représentent environ **73%** des étudiants décohabitants. Pour la majorité des répondants (65%), le montant de leur allocation logement est compris entre **100 et 200€/mois**.

À QUELLES DÉPENSES LES RÉPONDANTS DOIVENT-ILS FAIRE FACE PRINCIPALEMENT ?

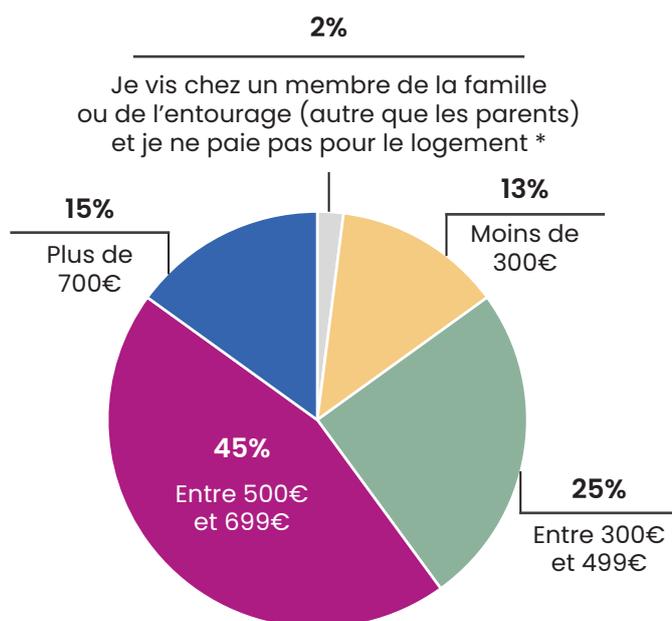


En 2021, selon l'INSEE, les dépenses des ménages français se décomposent de la façon suivante : le logement occupe la première place avec 28% des dépenses, puis viennent l'alimentation (14%), les transports (13%), et les autres biens et services, comme les assurances et les soins personnels (13%). Les loisirs et la culture sont à la cinquième place avec 8% des dépenses des ménages, puis les hôtels, cafés et restaurants représentent 6%, l'équipement du logement 5%, la santé 4%, l'achat de boissons alcoolisées et de tabac 4%, les communications 3%, les articles d'habillement 3% et, enfin, les frais liés à l'éducation 1% (Source : Insee, comptes nationaux).

Dans cette étude, les dépenses des étudiants sont étudiées selon trois axes principaux : le logement, l'alimentation et les loisirs, et les transports. Les frais d'inscriptions ne sont pas abordés, de même que la question du coût de la santé pour les étudiants.

LE COÛT DU LOGEMENT POUR LES ÉTUDIANTS

Combien payez-vous par mois pour votre logement étudiant (charges comprises) ?



Où logent les répondants ?*	
Dans le parc diffus	62%
Dans un logement dédié	34%
Chez l'habitant	2%
Chez un membre de la famille ou de l'entourage (autre que les parents)	2%

* Pour plus de détails, se reporter à notre précédente publication parue en avril 2023.



2 122 étudiants logés avec la garantie VISALE dans les Alpes-Maritimes

ActionLogement

* Il peut s'agir du domicile d'un membre de la famille ou de l'entourage ou d'un logement appartenant à un membre de la famille ou de l'entourage, prêté à titre gracieux à l'étudiant.

Source : Action Logement Services (2021)

QUEL LOGEMENT POUR QUEL BUDGET ?

- **94%** des étudiants dépensant moins de 300€ par mois vivent dans un logement dédié, plus précisément dans une résidence gérée par le Crous, en habitat jeunes, en internat ou en foyer.
- **47%** des étudiants qui versent entre 300€ et 499€ habitent dans le parc diffus, **46%** logent dans un logement dédié (y compris dans une résidence étudiante privée avec services).
- **77%** des étudiants dont le coût du logement est compris entre 500€ et 699€ résident dans le parc diffus, **21%** sont dans une résidence étudiante privée avec services (cf. logement dédié).
- Enfin, concernant les étudiants qui paient mensuellement plus de 700€, **97%** louent un logement dans le parc diffus.

L'impact du coût du logement dans le budget des étudiants

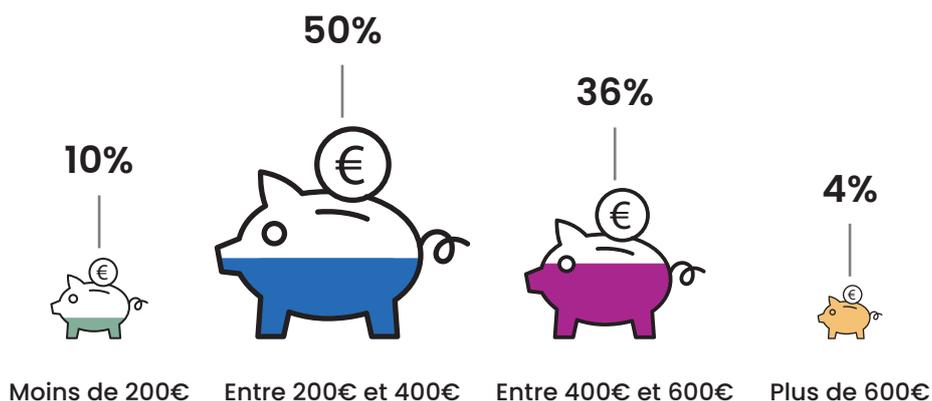
85%/60%



Le logement pèse de façon importante dans le budget des étudiants et impacte les autres postes de dépenses, tels que l'alimentation et les loisirs.

Pour 85% des répondants, le coût du logement représente plus de 60% de leur budget mensuel

Pour **50%** des étudiants, le montant mensuel du "reste à vivre" une fois déduit le coût du logement est compris entre 200€ et 400€.

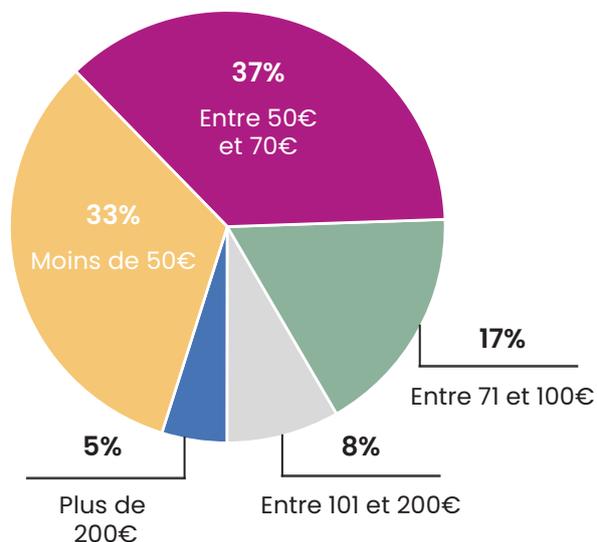


LE BUDGET ALIMENTATION DES RÉPONDANTS



En cas de difficultés financières, il s'agit du poste de dépense pour lequel les étudiants se limitent le plus (parfois en sautant des repas).

Quel montant dépensez-vous par semaine pour les courses alimentaires et les loisirs (hors coût du logement) ?



- Durant une semaine normale de cours (du lundi au vendredi), 33% des étudiants prennent leur repas de midi le plus souvent au restaurant universitaire (resto'U ou cafétarias),

- 32% déjeunent sur place avec des repas qu'ils ont préparés eux-mêmes (afin de limiter les dépenses liées à la nourriture),

- 26% mangent à leur domicile,

- 6% préfèrent manger dans des restaurants privés ou des snacks,

- 1% achètent leur repas dans une boulangerie ou en grandes surfaces,

- **2% des étudiants déclarent ne pas déjeuner le midi pour des raisons pécuniaires.**

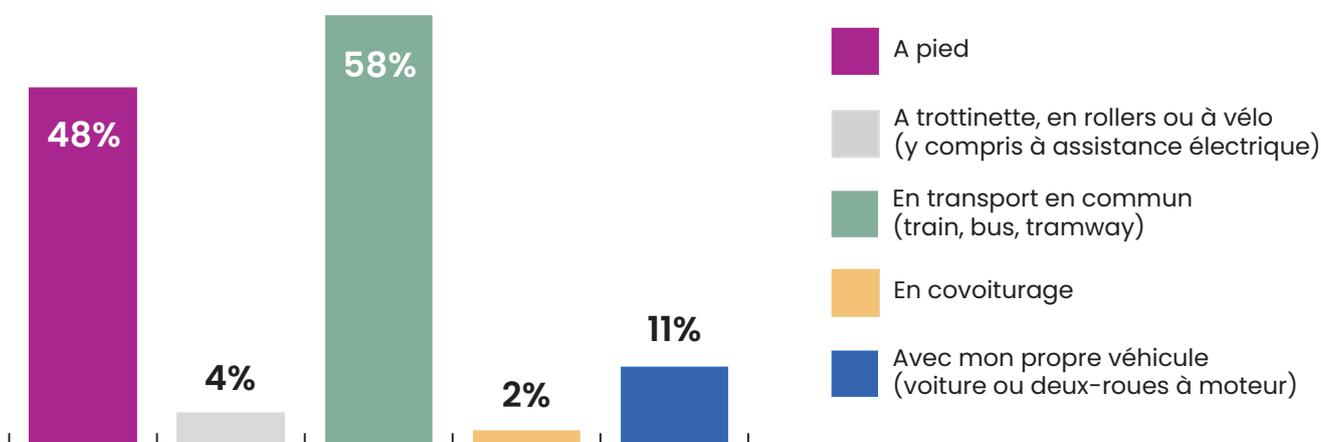


Dans le département, la majorité des communautés d'agglomérations proposent aux étudiants des tarifs réduits pour leur abonnement de transports. Voici quelques exemples :

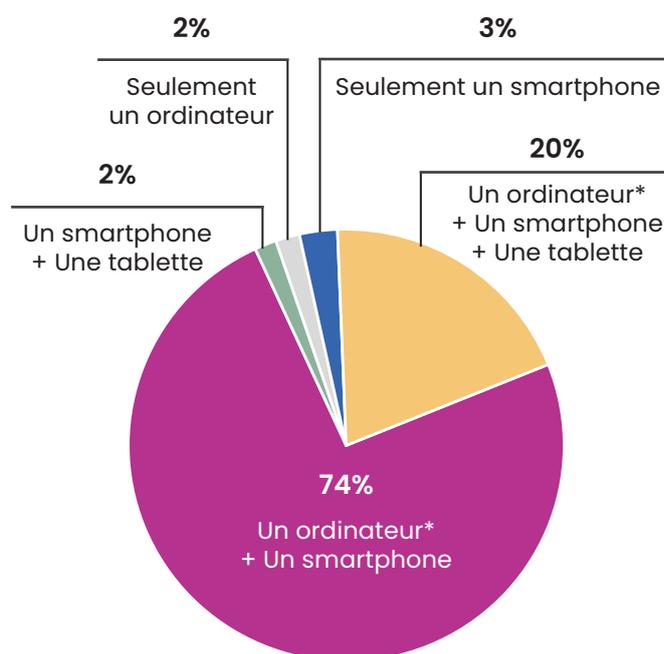
Métropole Nice Côte d'Azur (abonnement Lignes d'Azur)	180€/an
CA Cannes Pays de Lérins (abonnement Palm Bus)	130€/an
CA de la Riviera Française (abonnement Zest)	112€/an
CA du Pays de Grasse (abonnement Sillages)	100€/an
CA Sophia Antipolis (abonnement Envibus)	90€/an



Comment vous rendez-vous habituellement à votre principal site d'études ? (plusieurs réponses possibles)



Quels équipements possèdent les étudiants ?



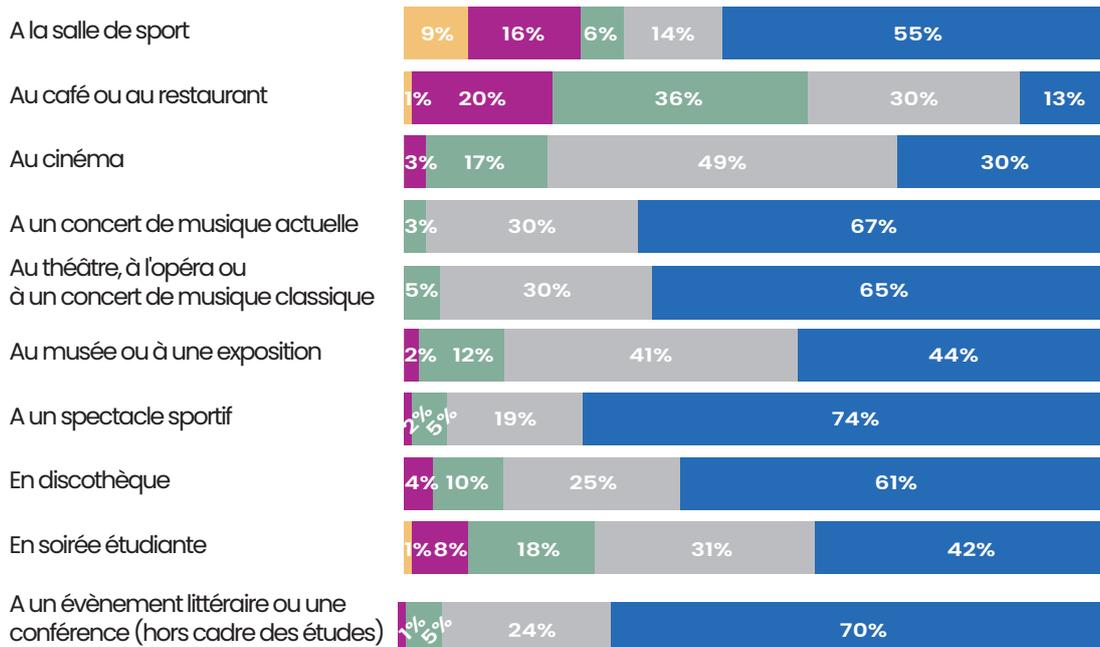
* Un ordinateur portable ou fixe ou les deux.

LES LOISIRS DES ÉTUDIANTS AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE

En moyenne, à quelle fréquence allez-vous dans les lieux suivants ?



■ Tous les jours ou presque
■ Toutes les semaines
■ Tous les mois
■ Moins souvent
■ Jamais



La maîtrise d'œuvre de l'Observatoire Territorial et partenarial du Logement des étudiants (OTLE 06) est assurée par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes, avec le soutien financier de l'État, de l'Université Côte d'Azur, du Crous Nice Toulon, de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins et de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.



Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes

5 rue du Congrès - 06000 NICE
www.adil06.org
www.observatoire-du-logement.org



Contact Pôle Études

Mme Stéphanie Ghibaudo
 Chargée d'études
pole.etudes@adil06.org

